



DIRECTION DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Unité des Normes et Systèmes d'information
Division Nomenclatures

Compte rendu des réunions du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures économiques, sociales et géographiques (New-York, 20-24 juin 2005) et de son Sous-groupe technique (New-York, 27-28 juin 2005)

Dossier suivi par :
Emile BRUNEAU
Tél. : +33 1 41 17 52 74
Fax : +33 1 41 17 39 66
Messagerie : emile.bruneau@insee.fr

Paris, le 7 juillet 2005
N° 7/D230

REDACTEUR : *Emile Bruneau*

TYPE DE COMPTE RENDU :
Pour avis
Définitif

DESTINATAIRES :

INSEE : *MM. Puig, Lhéritier, Blanc, Lacroix T., Bruneau, Lacroix M.
MM. les Directeurs
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS*
SSM : *Mmes et MM. les Chefs de SSM*

Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique Agenda -> Instances : CNNES -> Juin 2005 : réunion du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures économiques, sociales et géographiques et de son Sous-groupe technique)

Résumé

Le Groupe d'experts (GE) sur les nomenclatures de l'ONU s'est réuni du 20 au 24 juin, réunion suivie de celle du Sous-groupe technique (SGT) du Groupe d'experts, les 27-28 juin.

Le réunion du GE avait à son ordre du jour le point sur la révision de la CITP, la finalisation de la CITI rév. 4, les futures étapes de la révision de la CPC et quelques autres points plus mineurs sur le processus général de révision des nomenclatures internationales.

Compte tenu de l'étendue et de l'importance des travaux, beaucoup de pays avaient été invités par l'ONU et le BIT dont une nette majorité de pays en développement.

La CIP a fait l'objet de quelques réflexions sur des problèmes conceptuels et le GE a décidé de créer un Sous-groupe technique chargé de préparer un projet en ligne avec ses recommandations. Le GE a demandé au BIT de préparer un plan à court et à plus long terme sur les révisions de la CIP et de mettre les moyens nécessaires pour respecter les délais fixés (2008 pour le projet final).

Une revue de détail du projet de CITI a été entreprise, durant laquelle beaucoup de remarques ont été formulées, remettant parfois en cause des décisions antérieures. En outre, faute d'un consensus en son sein, le SGT avait laissé au GE une demi-douzaine de décisions relatives à la structure de la nomenclature et au placement de certaines activités. Plusieurs modifications ont nécessité ensuite un retour sur le projet par le SGT. Le projet final sera présenté à la Commission de statistique de mars 2006.

La CPC n'a fait l'objet que de discussions superficielles compte tenu du retard pris par le projet de structure détaillée. Celui-ci devrait être diffusé à tous les pays début juillet pour une consultation limitée à trois mois de façon à ce que le SGT finalise le projet en octobre, le GE le valide pour la fin novembre et la Commission de statistique l'endosse en mars 2006.

En dehors des trois nomenclatures ci-dessus, la révision de la plupart des nomenclatures économiques internationales de référence a été évoquée, fixant à la Division Statistique de l'ONU et au SGT quelques objectifs pour les années à venir.

La réunion du SGT a permis d'incorporer les demandes du GE dans le projet de CITI et d'y apporter quelques dernières modifications complémentaires. Le SGT a également fourni quelques recommandations à l'ONU quant à la présentation de différents documents à préparer pour la Commission de statistique (introduction méthodologique, tables de correspondance, manuel d'utilisation).

Ces deux réunions avaient été jumelées de façon à prendre immédiatement en compte les décisions du Groupe d'experts relatives à la CITI pour en finaliser le projet le plus rapidement possible.

1. Réunion du Groupe d'experts

Outre les nomenclatures d'activités et de produits (CITI et CPC), le programme de travail avait été étendu aux nomenclatures de professions à la demande du BIT pour faire le point sur la révision de la CIP 88 (classification internationale type des professions) et organiser la suite du travail de révision.

Les participants étaient donc plus nombreux qu'à l'habitude, réunissant des experts invités pour la CIP à ceux concernés principalement par les nomenclatures économiques (les deux parties ont participé à l'intégralité des débats ... et des décisions). Pour la première fois depuis la création du groupe en 1994, les participants, représentants nationaux ou des agences internationales et régionales, provenaient en majorité des pays en développement du fait des invitations cumulées de l'ONU pour la CITI et la CIP.



1.1 CITP

Il s'agissait pour l'essentiel de faire le point sur l'avancement du processus de révision, de valider quelques orientations et de mieux organiser le travail de révision en le positionnant sous la co-responsabilité de l'ONU et du BIT pour tenter de respecter les délais fixés par la 17^{ème} Conférence des statisticiens du travail de décembre 2003 (achèvement du projet en 2008).

Le groupe s'est interrogé sur les contraintes fixées par cette conférence visant à conserver la structure et les principes de la CITP 88 : pourquoi réviser si c'est pour opérer un nombre très limité de changements ?

La discussion a porté sur de nombreux points conceptuels et pratiques soulevés par les réponses au questionnaire du BIT envoyé à tous les Etats fin 2004 et plus précisément aux instituts statistiques, aux ministères concernés, aux organisations d'employeurs et aux syndicats de salariés ainsi qu'aux services de l'emploi et de la formation professionnelle (pour la France : INSEE, DARES, ANPE, MEDEF, CGPME, Syndicats représentatifs).

Concernant les différents points ou propositions abordés, le groupe a souligné que, si beaucoup faisaient l'objet d'un certain consensus, de plus amples discussions réunissant une plus grande diversité d'avis étaient nécessaires avant de figer des orientations¹.

En particulier le groupe s'est prononcé sur quelques points conceptuels importants :

- la définition du « niveau de compétence² » doit être revue et étendue de façon à inclure des aspects comme l'expérience et la formation permanente pour assurer que ce critère reste pertinent et applicable aussi bien dans les pays développés qu'en développement ;
- des règles doivent être précisées pour assurer que des professions de même nature soient toujours classées de la même manière quels que soient les pays ;
- une étude devra préciser la faisabilité et les avantages d'un éclatement du niveau 2 (premier cycle de l'enseignement secondaire). En revanche, un éclatement du niveau 4 (enseignement post-secondaire non supérieur) ne sera pas recherché ;
- il sera important de développer des regroupements alternatifs, pas obligatoirement exhaustifs ni mutuellement exclusifs ;
- un forum web pourra être utilisé comme un comité virtuel de fixation de la jurisprudence et de discussion des problèmes « linguistiques » liés à la CITP ;
- enfin, le groupe recommande que de plus amples discussions aient lieu visant à éventuellement regrouper les niveaux 3 (second cycle de l'enseignement secondaire) et 4 (déjà cité) compte tenu d'importantes différences de diplômes entre les pays en ce qui concerne les formations techniques et professionnelles.

¹ Il semble que les membres du précédent groupe venaient surtout de pays développés d'où des préoccupations souvent éloignées des attentes des pays en développement fortement représentés à cette réunion du GE.

² Les niveaux ici mentionnés sont ceux de la CITE (classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO).



Le groupe a aussi discuté du traitement de professions indépendantes « émergentes », importantes pour le processus de révision, comme les gestionnaires (managers), les superviseurs, les professions libérales, les professions liées à l'informatique, à la santé, au secrétariat, les professions des centres d'appel, les professions de la restauration rapide ou relatives à la préparation et la vente de plats dans la rue, les vendeurs et assistants vendeurs, les professions agricoles ou du négoce. Pour toutes ces professions, le groupe recommande une particulière attention lors de la révision.

En matière d'organisation, le groupe a validé la création d'un Sous-groupe technique « CITP » chargé de répondre aux différences attendues du Groupe d'experts, de conseiller le BIT en matière de mises à jour et de préparer les documents de réflexion pour les réunions techniques ou les rapports au Groupe d'experts. Il a aussi rédigé les termes de référence de ce nouveau SGT³.

Le groupe demande aussi au BIT de présenter à la prochaine Commission de statistique un plan à court et à plus long terme des processus de révision de la CITP.

Enfin, considérant le travail important à réaliser en peu de temps, le groupe recommande au BIT de fournir les moyens nécessaires pour un bon déroulement du travail et spécialement pour faciliter la participation des pays en développement aux différentes réunions.

1.2 CITI

1.2.1 Nouvelles propositions de structure du GE

Après une présentation par l'ONU assez détaillée de la nouvelle structure et des principaux changements, le groupe a d'abord complimenté et remercié le SGT pour le travail accompli. Il n'en a pas moins formulé plusieurs demandes complémentaires :

- inversion des divisions 94 (Réparations informatiques et de biens individuels et autres services) et 95 (Activités des associations) pour regrouper les divers « services divers » en fin de nomenclature (réparations diverses et autres services) ;
- changement d'intitulé de la section S en « Autres activités de service » ;
- éclatement de la division 62 (Services informatiques et services d'information) pour promouvoir le groupe 62.2 (Services informatiques) en division compte tenu de l'importance grandissante de ces services, ne laissant que les groupes 62.1 (Portails, traitement de données, hébergement et services liés) et une partie du 62.3 (Autres services d'information) pour constituer la nouvelle division 63 (pas encore d'intitulé).

1.2.2 Questions soumises au GE

Suite à l'impossibilité de décider au sein du SGT pour cause d'avis divergents, une demi-douzaine de questions devaient être tranchées par le Groupe d'experts :

³ A noter que la composition de ce nouveau SGT semble faire débat entre le BIT et l'ONU : le BIT préférerait une majorité de pays en développement alors que l'ONU semble plutôt s'orienter vers une majorité de pays développés comme le SGT CITI/CPC actuel.



- *Position des vétérinaires*

Le classement des vétérinaires avec la santé humaine a été fortement défendu, notamment par les pays en développement. Cependant, lors de l'analyse de la top-top structure, l'OCDE a insisté sur la nécessité d'isoler la santé humaine seule vu le poids économique de ce secteur et son importance pour les politiques de tous pays. Lors du vote, une forte majorité s'est prononcée pour une division au sein des services professionnels, scientifiques et techniques (projet actuel). Les vétérinaires restent donc classés avec ces services.

- *Position des journalistes, photo journalistes et rédacteurs techniques*

Difficile convergence et, en conséquence, consensus mou : tous les « rédacteurs/écrivains » sont placés ensemble dans la division 90 (Arts, spectacles et récréation) et les photo journalistes sont regroupés avec les photographes (classe 7420).

- *Position des bibliothèques et archives*

Les mêmes arguments contraires que ceux développés antérieurement au SGT ont été échangés. Cependant, lors du vote, une légère majorité s'est prononcée pour déplacer ces activités vers les musées, d'où une décision dans ce sens. Les intitulés de certaines sections et divisions devront être revus pour éclaircir la frontière de ce qui est « culturel » ou non.

- *Hôtels et autres accueils de court terme*

Etait discutée une proposition européenne de partage entre « Hôtels et activités similaires » et « Lieux de vacances collectifs ou non ». Après une argumentation de l'ONU pour rejeter la proposition (pas de bons critères, pas de bonnes raisons de faire un tel éclatement), soutenue par les Etats Unis, la Chine, l'Australie et l'Allemagne (absente mais qui avait envoyé ses positions à l'ONU) et malgré un soutien de l'OMT défendant l'idée mais jugeant les critères de séparation difficiles et pas toujours pertinents, la proposition est rejetée.

- *R&D en biotechnologie*

Les avis étaient partagés entre ceux qui pensent qu'il faut créer la classe parce que c'est une activité montante qui sera importante dans le futur (OCDE, USA) et ceux qui pensent qu'il existe d'autres classes à créer d'abord dans le groupe R&D en sciences compte tenu de leur importance ou encore qu'il sera difficile de bien cerner une activité aux frontières peu claires avec la R&D en médecine, en pharmacie, en agriculture, etc. (Canada, France, Australie). La distinction est finalement rejetée.

1.2.3 Propositions issues de la revue de détail de la nomenclature

En dehors des questions précédentes, une revue de détail, section par section, a amené les participants à poser de nombreuses questions et formuler des demandes de précision, voire des contre propositions, toutes discutées. Les propositions les plus intéressantes sont présentées ci-après :

- *Détail dans l'agriculture*

La proposition de la FAO a été fortement attaquée parce que trop détaillée et parce que relevant plutôt d'une nomenclature de produits que d'activités. Eurostat a ainsi présenté une contre proposition plus regroupée issue de la dernière Task Force.



Les pays en développement ont toutefois rappelé la demande de la Commission de statistique d'avoir plus de détail que dans la CITI rév. 3.

Un accord s'est fait pour regrouper un peu les classes des deux premiers groupes et pour demander au SGT de faire une proposition dans ce sens.

- *Location de matériels informatiques*

Faut-il distinguer cette location, actuellement mélangée avec les équipements divers, pour compléter la « gamme » des activités liées aux TIC ?

La proposition est rejetée, notamment par le Canada et les USA, parce que dans ces pays ce sont de « petites activités » mais aussi à cause des « Internet cafés » qui répondent à la demande.

- *Points divers*

- L'Inde remarque que la classe 0722 devrait être codée 0729 (classe résiduelle).

Accord.

- Le Brésil demande pourquoi différentes productions liées aux chaussures (parties en matières diverses) sont sorties de la classe production de chaussures alors que ces productions sont très liées et très spécialisées ?

Le SGT est revenu sur ce point (voir ci-après).

- Le Brésil demande que certaines activités d'édition (cartes postales, agendas, etc.) soient remises en imprimerie.

Refus.

- La Chine demande de regrouper les classes 5911 et 5912 (production et post-production de films et de programmes de télévision) car elles sont, selon elle, combinées dans beaucoup de pays. Remarque soutenue par la Suisse qui précise que cette association est le cas dans la plupart des petits pays.

Refusé car l'une est une production pour compte propre, l'autre un service pour compte de tiers.

- La Chine propose de reclasser les « holdings qui ont des activités de gestion » en Services de soutien.

Le point est évacué durant la réunion du Groupe d'experts mais à revoir au SGT.

- L'Argentine note que certains services de photocopie rapide remplacent aisément l'imprimerie et seraient mieux classés en division 18. A étudier aussi.
- La Chine demande des précisions concernant les Sièges sociaux. Sont-ils des « lieux » productifs » ou non ?

Le Président explique la raison de l'existence et du placement de cette classe. Pas de problème a priori sauf peut-être pour les Chinois.



- Le Brésil demande où sont les « intermédiaires en services » (qui par exemple démarchent pour leurs clients ou vendent les services de leurs clients). Dans les cas simples (télécoms, voyages, immobilier) leur placement est clair mais quand il s'agit de « business intermediation »...?

8299 (Autres services de soutien n.c.a.) semble le seul poste possible. Ces services sont donc éclatés dans la nomenclature.

- Le Brésil précise que dans son pays la production de bio fuel n'est pas considérée comme une activité chimique mais est beaucoup plus proche de la fabrication d'alcools ou de dérivés du sucre tout en produisant un produit « énergétique ». Il demande que cette activité soit classée en division 19 avec le raffinage de produits pétroliers. Cette question sera étudiée par le SGT.

1.2.4 Superstructure et niveau intermédiaire de la CITI

L'OCDE a présenté les niveaux top-top (10 postes) et intermédiaires (une quarantaine de postes) en expliquant longuement l'intérêt international de tels niveaux pour les comptes nationaux. Le niveau top top est fortement discuté par l'Australie, les Etats-Unis et l'Allemagne (qui dit que 10 postes sont trop détaillés pour les comptes trimestriels et que le niveau A6 européen ne peut pas être remplacé par 10 ou 11...). Un nouveau projet comprenant les deux niveaux, éventuellement révisé, sera présenté au début du mois de juillet lors de la prochaine réunion du groupe de travail OCDE sur les Comptes nationaux.

1.2.5 Autres points et suite des travaux

A l'exception des problèmes immédiatement tranchés, les autres questions feront l'objet de discussions au sein du SGT.

Le groupe a aussi recommandé que la définition des unités statistiques ou le traitement des activités mixtes (intégrées ou associées) soient clairement précisés et discutés dans l'introduction comme dans le guide d'utilisation de la CITI.

Dès que le SGT aura traité toutes les demandes du Groupe d'experts, les réponses apportées devront être présentées à celui-ci d'ici à la fin juillet pour validation avant transmission à la Commission de statistique de mars 2006.

Pour conclure, le Groupe a reconnu les importantes améliorations de comparabilité entre les principales nomenclatures d'activités que le processus de révision a apportées.

1.3 Autres nomenclatures

1.3.1 Famille des nomenclatures internationales économiques et sociales

Le groupe a discuté de la place d'un certain nombre de nomenclatures, de leurs fondements conceptuels, de leurs liens et de leur futur rôle dans la famille des nomenclatures économiques acceptant l'idée que tout ceci devait être revu. Cette réflexion doit concerner la CITI, la CPC, la CTCL, les GCE (grandes catégories économiques) et les nomenclatures de fonction.

Un premier papier conceptuel de réflexion devra être rédigé dans les douze mois. Ce sera au SGT de le préparer mais compte tenu des urgences actuelles (finition de la CITI et de la CPC) cela reste pour le moment une priorité secondaire.



1.3.2 CPC

Après un long travail de préparation, un premier projet de CPC ver. 2 sera très prochainement diffusé (début juillet) à tous les pays pour consultation.

Le groupe demande à ce qu'il soit diffusé en l'état c'est-à-dire incluant les différentes demandes et propositions (y compris de la FAO) et qu'il soit accompagné d'un ensemble de questions et justifications. En particulier, la justification du niveau de détail du projet ainsi que ses conséquences sur l'équilibre de la CPC, le respect – ou non – des liens avec le Système harmonisé et celui de l'objectif d'une nomenclature centrale devront permettre aux pays d'être précisément informés pour mieux juger.

La date limite de la consultation reste fixée au 30 septembre.

Le groupe approuve que deux structures alternatives soient jointes à la CPC : l'une concernant les biens et services TIC, l'autre les biens et services directement liés au tourisme.

De façon à permettre une présentation de la CPC à la prochaine Commission de statistique de mars 2006, le groupe accepte une procédure de vote par messagerie pour valider le projet. La date limite de vote est fixée au 30 novembre à la condition que l'ensemble de la documentation lui soit parvenue le 15 novembre au plus tard, soit guère plus de deux semaines après que le SGT ait rédigé un projet final tenant compte des avis des pays et des agences internationales et régionales.

1.3.3 CTCI (*classification type du commerce international*)

Le groupe demande à la Task Force sur les statistiques du commerce international de préciser les fondements conceptuels et les principes de la CTCI pour « rebaser » le processus de révision à suivre. Les changements attendus devraient rester cependant limités. Avant de savoir ce que deviendra la CTCI, un certain nombre d'organismes internationaux et de pays se sont dit intéressés par cette réflexion : Argentine, Autriche, Australie, Chine, France⁴, Philippines, Etats Unis, Eurostat, FAO, OCDE et FMI.

1.3.4 *Nomenclature de la balance des paiements étendue aux services (EBOPS)*

Le FMI a présenté l'état du travail de révision de l'EBOPS⁵. Il est prévu un nombre limité de changements, ce que le groupe soutient.

Un certain nombre de problèmes ont été identifiés :

- le traitement des originaux quand ces actifs changent de main
- le commerce des produits de l'information sous forme digitale qui peuvent être vendus sur support physique ou on-line
- la limite entre biens et services, etc.

Le Groupe a noté que le projet de CPC répond à certaines de ces questions. En conséquence il recommande que la révision de l'EBOPS en tienne compte de façon à maintenir une bonne correspondance avec la CPC, dans la mesure du possible.

⁴ Depuis la création du SH, la France a demandé la suppression de la CTCI mais beaucoup de pays continuent de l'utiliser car c'est l'une des rares nomenclatures à autoriser des séries temporelles longues : au moins cinquante ans.

⁵ C'est la nomenclature de référence lors des négociations sur les services à l'OMC. L'EBOPS est une nomenclature de transactions internationales sur les services.



Le Groupe a pris note et accepté les échéances du programme de révision : en octobre un nouveau point sera fait au SGT puis d'ici à la fin 2005 au groupe de travail du SCN et à la Task Force sur le commerce international des services. L'adoption d'un projet révisé aura lieu au Comité de la balance des paiements en avril 2006.

Le groupe recommande que le FMI reste l'agence de maintenance responsable de toutes les nomenclatures relatives à la balance des paiements, y compris l'EBOPS. Il note néanmoins que des ressources limitées sur un proche avenir ne permettront pas un travail détaillé sur la correspondance avec la CPC.

1.4 Utilisation statistique des nomenclatures de marchés publics

A la demande de la Commission de statistique, le groupe a analysé la potentielle utilité de l'UN-SPSC en relation avec d'autres nomenclatures de produits. Il considère que l'UN-SPSC :

- n'est pas une nomenclature statistique
- n'a pas suivi les procédures d'adoption internationales
- ne correspond pas aux critères permettant son introduction dans la famille des nomenclatures internationales économiques et sociales
- ne permet pas une correspondance aisée avec la CPC car basée sur des concepts et une structure fort éloignées
- ne couvre qu'une faible partie des transactions même au sein des marchés publics
- bien d'autres nomenclatures équivalentes (CPV entre autres) existent sans qu'aucune procédure ne tende à les rapprocher

En conséquence, le Groupe juge que cette nomenclature n'est pas le bon support pour un rapprochement des marchés publics avec la CPC. De surcroît il pense que la quantité de travail nécessaire pour établir des tables de correspondance entre les nomenclatures de marchés publics et la CPC serait très importante pour un résultat incertain. En conséquence, cet investissement n'apparaît pas justifié.

1.5 Prochaine réunion

La prochaine réunion du groupe de tiendra début 2007, probablement en février.

2. Réunion du Sous-groupe technique

Deux remarques générales :

- le planning de travail a été difficile à établir et à tenir compte tenu du nombre de tâches à réaliser en seulement 2 jours ;
- la présence de quelques pays participant de façon intermittente au SGT mais présents cette fois car aussi invités au Groupe d'experts a fortement ralenti l'avancement des travaux soit parce qu'ils remettaient en cause des accords passés soit parce qu'ils ne comprenaient pas les concepts sous-jacents.

2.1 CITI

- 011 et 012



Le mandat du SGT était ambigu puisqu'il fallait à la fois regrouper la proposition de la FAO et accepter plus de détail que dans la CITI rév. 3. Après de multiples tentatives intermédiaires, y compris en créant de nouveaux groupes, le résultat final est le suivant :

011 Non perennial crops

0111 Cereals other than rice; leguminous crops oil seeds

0112 Rice

0113 Vegetables, melons, roots and tubers (incl. sugar beats)

0114 Sugar cane

0115 Tobacco

0116 Fibre crops

0119 Other non perennial crops n.e.c.

012 Perennial crops

Pas de changement comparativement au projet sauf l'intitulé du 0128 qui devient Spices, aromatic, drugs and pharmaceutical crops

- 013 et 0164

La culture de graines que le Brésil et l'Argentine veulent classer en 013 et/ou 016 n'existe pas : elle est avec les productions correspondantes.

- 0146

Les autruches ne sont pas de la volaille. Classement en 0149.

- 023 et 0230

Changement d'intitulé en "Gathering of non wood products in the wild".

- 03

L'Inde considère que la location ou la réparation de bateaux de pêche ne sont pas de la location ou de la réparation de moyens de transport.

Cette proposition est rejetée.

- 1020

Demande de l'Inde de modifier l'intitulé pour prendre en compte son véritable contenu.

Accepté : "Processing and preserving fish, crustacean and molluscs and production of fish products"

- 1104

"Mineral water" est remplacé par "mineral and other bottled water".

- 1520

Parties de chaussures en plastique ou en bois : les unités productrices sont hautement spécialisées en Argentine et au Brésil donc ces pays souhaitent qu'elles fassent partie de l'industrie de la chaussure.



Désaccord du SGT qui doute un peu de la spécialisation de ces unités et retient que ces activités sont beaucoup plus liées aux industries du bois, du plastique ou du caoutchouc et donc classées avec ces industries.

- 18

L'Argentine pose la question de la frontière entre les systèmes rapides de photocopie et l'imprimerie. Les Etats-Unis précisent que tout dépend des équipements et du type de services rendus : l'imprimerie a des équipements particuliers, souvent lourds alors que les impressions par photocopieur ou imprimantes de type PC sont plutôt côté services de photocopie (8219).

Une exclusion des deux côtés (imprimerie et services de soutien) sera ajoutée et les notes seront précisées, voire allégées. La fin de la note de la division 58 sera réécrite pour préciser que l'activité d'imprimerie est ici activité secondaire.

- *Bio fuel*

Demande des pays sud-américains de préciser le classement de cette production.

Décision :

- production par fermentation, souvent comme produit fatal → 1101 ;
 - production par distillation pour destination autre que boisson → 2011 ;
 - mélange avec les produit pétroliers raffinés pour en faire du carburant → 1920
- Les notes seront précisées.

- 2410 et 2431

Dès lors qu'ils sont produits par les unités produisant aussi la fonte (comme une activité intégrée), les tubes en fonte doivent être classés en 2410. S'il s'agit d'une production par les fonderies faite à partir de fonte achetée, alors le classement doit se faire en 2431. Donc les tubes en fonte peuvent être produits par les deux activités.

La note du 2410 sera corrigée et simplifiée en supprimant toutes les activités post-production de base du fer, de la fonte et de l'acier, celle du 2431 complétée par « without the manufacture of basic metals ».

- 2630 et 2651

Les GPS, même si ce sont objets communicants, sont des systèmes de navigation donc à classer en 2651. La ligne correspondante sera retirée du 2630 et ajoutée en 2651.

- 2720

Demande de remplacer un type de batteries soit disant obsolète par un autre plus moderne. Les deux types de batteries coexistent et seront donc notés.

- 2812 et 2813

Les systèmes hydrauliques (à huile) sont des transmetteurs « d'énergie ». Les autres pompes en 2813 (à air, autres gaz et à eau) n'ont pas cette destination.

Les notes seront complétées pour préciser les frontières entre 2812, 2813 et 2814.



- 2593, 2822 et 2829

Les mots "moulds" du 2829, et "dies" du 2593 sont ajoutés en 2592 car c'est ici que sont fabriqués ces « outils » généralement fait à l'unité.
Les exclusions du 2822 seront réécrites.

- 2829

Comment les robots industriels à usages multiples peuvent-ils être classés en « special purpose machinery » ? Le problème se pose également pour les machines à imprimer les puces ou les machines de montage automatiques de cartes électroniques.

Le SGT considère que ce sont des machines « non génériques » donc à classer parmi les machines à usage spécial.

- 3315

La révision (overhaul) et la reconstruction sont bien avec la fabrication des matériels correspondants. L'exclusion est généralisée à tous les équipements de transport.

- 36 et 37

L'Argentine demande le regroupement des deux divisions car dans ce pays les mêmes unités exercent les deux activités.

Refus. Lors de la consultation une majorité de réponses s'étaient exprimées de façon contraire.

- 4742 et 4759

La demande de l'Argentine de regrouper la vente au détail de matériels informatiques avec celle de l'électroménager est refusée.

- 4799

Demande d'explication de la Tchéquie concernant l'inclusion dans les notes de « Direct sale of fuels ».

Une explication sera ajoutée aux notes.

- 1075, 5620, 5630 et 5640

La partie de la note du 5630 « institutional, governmental, commercial, industrial or residential premises or » sera supprimée.

Une restructuration des classes 5610 à 5640 est opérée. La structure devient (avec la correspondance avec la CPC) :

561 Restaurants and mobile food services

5610 Restaurants and mobile food services 63310*, 63320*, 63340*, 634*

562 Other food services

5621 Catering for events 63340*



5629 Other food activities 63350 (nouveau titre: food concession operating services),
Nouveaux:
Contract food services for transportation operators
Other contract food services
63310*, 63320*, 634*

Eclaircissement de la frontière avec la classe 1075 : pour cette dernière classe, il s'agit de plats ou repas destinés à être vendus au détail en magasin, emballés et étiquetés (ingrédients, date limite de consommation).

- 5820 et 6221

La demande de la Chine de regrouper les activités de développement et d'édition de logiciels est rejetée au titre que, de plus en plus, les éditeurs ne développent rien mais achètent des développements à l'extérieur. Ceux qui ont aussi des développeurs sont d'abord des éditeurs dont la responsabilité est très différente et plus large que celle des développeurs.

- 6022

Intitulé changé (mais pas l'idée de contenu) en « Cable, satellite and other subscription programming »

- 6190

Le Japon demande que les ISP soient explicitement décrits dans cette classe.

Accepté avec un complément de notes explicatives.

- 6420

Suppression des mots « and directing the group » pour éviter la confusion avec les classes 7010 et 7020.

- 6430

Demande d'éclaircissement de l'Australie concernant le contenu de la classe.

La première ligne de la note est changée en « ...legal entities organized to pool securities and other financial assets... ». Il s'agit juste de l'identification d'entités sans réelle activité économique qui « représentent » un certain capital financier mis en commun (un peu ce que l'on a actuellement en NAF 70.3D qui sera maintenant éclatée et classée en CITI 6430 ou en 6810 car la nomenclature distingue les « capitaux en propre » financiers -64- et non financiers, essentiellement immobiliers -68-).

- 6512

Première ligne de note réécrite : inclut les assurances autres que l'assurance-vie.

Une ligne sera ajoutée pour l'assurance-voyages.

- 6619



La question de l'Allemagne concernant les administrateurs de société en règlement judiciaire entraîne leur classement en 6619.

- 7110

Les notes seront éclaircies à la demande de l'Australie pour bien distinguer ces activités de la construction (il semble que la remarque soit un problème linguistique concernant l'usage du mot « engineering »).

Suppression du « comprend aussi » qui, de facto, empiète sur le contenu du 7490.

- 7490

Ajout d'une note sur les consultants en environnement.

Dernière ligne de l'inclusion corrigée.

- 8411 et 8419

L'Argentine, soutenue par l'Australie et les Etats-Unis, souhaite regrouper ces deux classes difficilement compréhensibles et dissociables.

La demande est acceptée car comparativement à la classe de soutien 7514 en CITI rév. 3, le contenu est nettement réduit donc perd de son intérêt. En outre, dépendant des pays, la granularité des unités de collecte peut être très différente (ministères par exemple ou administrations locales comme un tout –municipalités, conseils régionaux et départementaux–) qui vont ainsi cacher les services de soutien.

L'intitulé du 8411 devient « General public administration activities »

- 91

Création de la classe 9103 permettant l'inclusion des bibliothèques et archives. Le groupe devient :

9101 Bibliothèques et archives

9102 Musées et sites historiques

9103 Jardins botaniques et zoologiques ; réserves naturelles

- *Timeshare*

L'OMT avait demandé un classement précis des différentes activités liées au time-sharing et que soient explicités ces classements dans les notes explicatives voire qu'une ou des classes spécifiques soient créées. Les différents classements ont fait l'objet d'un consensus :

- les promoteurs de condominiums qui vendent des parts ou des appartements → en construction ;

- les unités qui continuent de gérer un condominium après construction ou achat → en hôtellerie (activité similaire à la gestion d'un hôtel) ;

- les gestionnaires pour le compte des « propriétaires » → Service immobilier pour compte de tiers ;

- les agences qui ne font que réserver ou échanger des droits entre propriétaires (Timeshare exchangers) → avec les services de réservation.



2.2 CPC

L'ONU souhaitait obtenir des recommandations pour la diffusion du projet de nouvelle CPC pour consultation et la liste des questions à joindre. Les conseils sont les suivants :

- regarder en priorité les produits nouveaux et les parties restructurées
- clairement identifier avec des indicateurs différents:
 - o les changements de contenus
 - o les nouveaux produits
- les questions concernant les changements ou les produits nouveaux devraient être proches des postes concernés
- les questions doivent être du type : rencontrez-vous des problèmes avec tel ou tel poste ? Si oui, expliquez pourquoi et que proposez-vous à la place ?
Réponse attendue = code + commentaire

Une demi-douzaine de questions génériques pour les produits (agriculture, TIC) qui vont plus loin que le SH ou qui sont de vrais changements (timeshare) seront ajoutées.

Dans le nouveau projet à envoyer, toutes les correspondances avec la CPC ver. 1.1 seront présentes.

La structure et les tables de correspondance (y compris les indicateurs de changement) seront dans un document, les notes explicatives seront dans un second.

La proposition (française) d'avoir des notes explicatives partout de façon à ce que la CPC soit compréhensible et lisible seule fait l'objet accord de principe mais est rejetée dans l'immédiat faute de moyens.

Un premier envoi sera effectué sous quelques jours (le temps de finaliser les documents) aux membres du SGT pour vérification de la compréhension des questions et de la structure des fichiers. La diffusion générale suivra la semaine suivante, en principe au début du mois de juillet.

2.3 Autre point

Le SGT a également fourni quelques recommandations à l'ONU quant à la présentation de différents documents à préparer pour la Commission de statistique (introduction méthodologique, tables de correspondance, manuel d'utilisation).

2.4 Programme de travail

A court terme, l'ONU va devoir finir le projet de CITI à envoyer d'ici au 15 juillet aux membres du Groupe d'experts et préparer la consultation sur la CPC. Il aura ensuite à collecter et analyser les réponses à cette consultation avant la prochaine réunion du SGT qui aura lieu du 24 au 28 octobre et qui devrait être intégralement consacrée à la CPC. Eurostat a souligné qu'une semaine pour l'examen de la CPC risquait d'être insuffisante comme une seule l'avait été pour la CITI. Le SGT souhaite autant que possible respecter le planning prévu : il avisera sur la conduite à tenir en cas de « dépassement » le moment venu.



La demande de certains membres du SGT, dont Eurostat, d'avancer la date de la réunion ne peut être satisfaite compte tenu :

- de la date limite de réponses au questionnaire CPC fin septembre ;
- de la réunion du groupe de Voorburg qui se tiendra à Helsinki aussi fin septembre (au moins deux membres du SGT y participeront) ;
- de la réunion de la table ronde sur les Répertoires qui se tiendra en Grande Bretagne la troisième semaine d'octobre (plusieurs membres du SGT y seront aussi).

